

ADJOINT DE SÉCURITÉ

un métier
une carrière
un avenir



CADET DE LA RÉPUBLIQUE

un métier
une carrière
un avenir



Création - conception © RC Concept 0156602826 - Octobre 2011
Crédit photos : Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de l'immigration

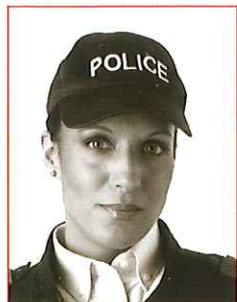
www.blog-police-recrutement.com

www.blog-police-recrutement.com

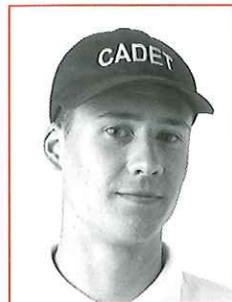


Vous souhaitez vous documenter :
rendez-vous sur **notre blog**
ou téléphonez au **0800 22 0800**

Appel gratuit depuis un poste fixe



ADJOINT DE SÉCURITÉ



CADET DE LA RÉPUBLIQUE

L'adjoint de sécurité est un contractuel de droit public. Il assiste les fonctionnaires de police dans l'exercice des missions de prévention et de répression de la délinquance, de surveillance générale et d'assistance aux victimes. Doté d'un uniforme, il participe à l'accueil et à l'information du public, fait des patrouilles et contribue au développement de la sécurité.

Le cadet de la République, option police nationale, est un adjoint de sécurité qui bénéficie pendant la première année de son contrat d'un dispositif intégrant la formation à l'emploi d'adjoint de sécurité et la préparation à un concours spécifique de gardien de la paix. Ce programme se déroule en alternance en lycée professionnel, en école et en service de police.

FORMATION

L'adjoint de sécurité bénéficie d'une formation professionnelle de 12 semaines en école de police, complétée de 2 semaines de stage d'adaptation dans son service d'affectation. Il bénéficie d'une formation continue pour développer ses capacités professionnelles. Il perçoit une rémunération nette de 1 232 euros en Ile-de-France, de 1 157 euros dans les autres régions.

FORMATION

Le cadet de la République bénéficie pendant 12 mois d'une formation alternée :

- en lycée professionnel (12 semaines) : français, histoire et géographie, mathématiques, informatique, langue vivante (anglais) ;
- en école de police (28 semaines) : formation professionnelle à l'exercice des missions d'adjoint de sécurité et préparation aux épreuves du concours de gardien de la paix ;
- dans un service de police : 7 semaines de stage pratique.

La première année, il perçoit une allocation d'études de 492 euros net.

CARRIERE

Durant son contrat, l'adjoint de sécurité peut se présenter à un concours spécifique de gardien de la paix après un an de service. Des mesures d'insertion professionnelle lui sont offertes pendant toute la durée de son contrat :

- pour la préparation aux concours : cours par correspondance, ateliers de pédagogie personnalisée ;
- pour la recherche d'un emploi en fin de contrat : validation de l'expérience acquise en police nationale, formations spécifiques liées aux métiers de la sécurité et conventions signées avec des partenaires et groupes professionnels.

CARRIERE

Dès la fin de sa scolarité, il peut se présenter à un concours spécifique de gardien de la paix et poursuivre son contrat en qualité d'adjoint de sécurité. Il peut également bénéficier des mesures d'insertion professionnelle habituellement offertes aux adjoints de sécurité.

RECRUTEMENT

Aucun diplôme n'est exigé. Le recrutement et les épreuves de sélection sont organisés par département : examen du dossier de candidature, tests psychotechniques, entretien devant une commission. Le retrait du dossier d'inscription s'effectue dans les commissariats de police.

RECRUTEMENT

Aucun diplôme n'est exigé. Le recrutement et les épreuves de sélection sont organisés dans les écoles et structures de formation de la police nationale : examen du dossier de candidature, tests psychotechniques, entretien devant une commission. Le retrait du dossier d'inscription s'effectue auprès de la structure de formation de la police nationale la plus proche de votre domicile.

Le candidat doit :

- > être de nationalité française, de bonne moralité ;
- > être recensé et avoir accompli la journée d'appel de préparation à la défense ;
- > disposer d'une bonne condition physique et d'une bonne acuité visuelle.